

## « Introduction à la sécurité civile » POUR LES ÉLUS

|  |   |
|--|---|
| <p><b>À qui s'adresse-t-elle?</b></p> <p>Maire ou mairesse<br/>Membres du conseil municipal<br/>Coordonnateur(trice) municipal(e)<br/>de sécurité civile<br/>Directeur(trice) général(e)</p> <p>Toutes personnes concernées de<br/>par leurs responsabilités au sein de<br/>la municipalité</p>  | <p><b>Les objectifs visés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Décrire le système de sécurité civile au Québec, ses objectifs et enjeux.</li><li>▪ Faire connaître le processus de déploiement des ressources gouvernementales (provincial et municipal) lors d'un sinistre majeur.</li><li>▪ Voir les principales obligations légales en matière de sécurité civile, les rôles et responsabilités vis-à-vis la prise de décision (opérationnelle, administrative et politique).</li><li>▪ Clarifier, selon la disposition légale applicable, les pouvoirs donnés au maire et au Conseil afin de protéger leurs citoyens.</li><li>▪ Être au fait des conséquences qu'un sinistre majeur peut avoir sur la collectivité.</li><li>▪ Se familiariser avec le mécanisme de déclaration de l'état d'urgence et des pouvoirs associés.</li><li>▪ Clarifier les rôles de chacun des intervenants (du chef aux opérations au maire, en passant par le coordonnateur municipal de sécurité civile).</li></ul> |
| <p><b>Durée : 4 heures</b></p> <p><b>Nombre de participants :</b></p> <p><b>Minimum 15 et maximum 20 personnes</b></p> <p> <a href="#">Lien vers la vidéo promotionnelle</a></p>  |   |
| <p><b>Pour information :</b></p> <p>Téléphone : 514 293-9526</p> <p>Courriel: <a href="mailto:info@securitecivilelandry.com">info@securitecivilelandry.com</a><br/>Site : <a href="http://www.securitecivilelandry.com">www.securitecivilelandry.com</a></p> <p>Sécurité civile  Landry</p> | <p>Avec la participation de Me Paul Wayland,<br/>lorsque disponible</p> <p><b>DHC</b><br/>— AVOCATS —</p>   |

## Aperçu de l'activité de formation

Qu'est-ce qu'un sinistre? Par où dois-je commencer? Qui peut m'aider?  
Catastrophe, sinistre, mesure d'urgence ou plan d'intervention?

Les urgences qui nous touchent de près ou de loin:

- ✓ Les conséquences sur la collectivité - Les pertes en vies humaines, matérielles et économiques;
- ✓ Des tensions dans le tissu social;
- ✓ Les atteintes à la santé des personnes;
- ✓ Le modèle développé et mis en application par le Gouvernement du Québec;
- ✓ Les quatre dimensions préconisées;
- ✓ L'aspect légal;
- ✓ Le décret d'état d'urgence.

### Méthodologie d'enseignement

- Présentation PowerPoint
- Vidéo
- Le contenu théorique est relié à des exemples concrets.
- Discussions et échanges :  
Le participant est amené à mieux comprendre les rouages organisationnels et opérationnels lors d'un sinistre majeur ainsi que les obligations et responsabilités légales.

### Les formateurs

Forts d'une expérience de plusieurs années dans le domaine des mesures d'urgence et de la sécurité civile, ils sont reconnus en formation, entre autres pour leur dynamisme, leur écoute et leur respect des niveaux de connaissances des divers groupes rencontrés.

### Horaire de la soirée

- 17h30 Accueil  
18h00 Mot de bienvenue  
Présentation des formateurs et des participants  
But et objectifs de la formation
- 18h40 BLOC 1  
Le modèle québécois de Sécurité civile  
Les sinistres qui ont touché le Québec  
Le déploiement des ressources  
Les centres de décisions  
Le cadre de coordination de site de sinistre et son nouveau vocabulaire  
Le contexte de missions  
Vidéo et discussions
- 19h45 BLOC 2  
Les obligations des élus  
Les moyens à leur portée  
La Loi sur les cités et villes (et le code municipal)  
La Loi sur la sécurité civile  
Les objectifs, les obligations et responsabilités  
Les 4 dimensions de la sécurité civile
- 21h30 BLOC 3  
Rétroaction et évaluation de la session
- 22h00 Fin de la formation

**VOTRE partenaire en planification**

**de mesures d'urgence et de sécurité civile**



1053, ch. des Patriotes Nord  
Mont-Saint-Hilaire (Qc) J3H 0N5

514 293-9526  
info@securitecivilelandry.com

**WWW.SECURITECIVILELANDRY.COM**